Trente-troisième Année. — N° 21 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. SAMEDI 21 JANVIER 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 20 JANVIER 1888

QUE VEUT-ON?

On se montre, à Vienne, plus exigeant que de raison. Depuis tantôt un mois, on espérait, on attendait, on réclamait presque une déclaration pacifique de l'empereur Alexandre, à l'occasion des fêtes du nouvel An russe. Les fêtes arrivent, le tsar adresse au gouverneur de Moscou, la ville sainte, le foyer du slavisme militant, un rescrit où il exprime la confiance que la nouvelle année sera une année « de paix et de prospérité », et l'on n'est pas satifait à Vienne, et l'on y affiche une incrédulité blessante pour la loyauté du souverain russe, et il n'y a qu'une voix pour demander plus et mieux?...

Que veut-on?

Que la Russie abdique volontairement? Que son influence sur les Slaves de la péninsule des Balkans s'efface devant celle de l'Autriche? On serait tenté de le croire, puisque la presse austro-hongroise proclame chaque jour que toute entente est impossible avec la Russie, alors qu'il est de notoriété publique que cette dernière demande simplement l'exécution du traité de Berlin en Bulgarie, ce qui est son droit absolu.

Des lors, un dilemme se pose : ou bien l'Autriche n'a aucune velléité de modifier l'état de choses résultant de ce traité, et, alors elle n'a aucune raison d'appréhender une guerre, ou bien elle a cette velléité, et alors c'est elle qui rend un conflit avec la Russie inévitable et c'est sur elle que retombera la responsabilité.

Il n'y a, pour le moment du moins, aucun motif de supposer à la chancellerie de Vienne l'intention de légaliser l'état révolutionnaire de la Bulgarie, en reconnaissant les faits accomplis dans cette principauté, au mépris des stipulations formelles du Congrès international de 1878.

Cela étant, l'empereur Alexandre est parfaitement autorisé à croire et à proclamer que la paix ne sera pas troublée dans le cours de la présente année.

Une affirmation aussi solennelle prouve, en tous cas, une chose, à savoir que ce n'est pas en Russie que l'on médite la guerre. Le langage des journaux de Vienne et de Pesth ferait plutôt croire que c'est en Autriche-Hongrie.

Ce qui, heureusement, nous rassure, c'est la conviction qu'une politique belliqueuse isolerait l'Autriche et que l'empereur François-Joseph, qui a eu déjà tant à se plaindre de l'*infidèle Bellone*, et le comte Kalnoky, dont l'esprit est lucide et le patriotisme clairvoyant, ont mille excellentes raisons d'éviter une lutte où l'empire ne pourrait compter que sur ces propres forces.

L'INCIDENT DE FLORENCE

Rome, 19 janvier. — Le langage digne et résolu de M. Flourens a déjà produit son effet.

Hier, à deux heures, M. Crispi a informé M. le comte de Mouy que, sur son avis, M. Zanardelli, garde des sceaux, a ordonné au procureur du roi à Florence d'empêcher le nouveau scandale annoncé pour demain par le préteur Tosini.

D'après l'avis généralement exprimé dans les cercles diplomatiques, il est difficile à M. Crispi de faire attendre plus longtemps à la France la réparation demandée.

En interdisant, en effet, au préteur Tosini de recommencer l'acte du 22 décembre, M. Crispi reconnaît implicitement que cet acte était abusif.

Rien cependant ne fait supposer que M. Crispi veuille se rendre encore.

Les affaires de Massouah le préoccupent de plus en plus.

Il est évident en ce moment, que les nouveaux renforts envoyés depuis quelques jours ne permettront pas au général San Marzano un sérieux mouvement offensif.

Il faudrait au moins ajouter dix à quinze mille hommes aux vingt-six mille que possède le général.

Et *rien ne* garantit que ces forces suffiraient pour réduire le Négus.

Or, M. Crispi, loin de vouloir envoyer à Massouah de nouveaux régiments, ne songe qu'aux moyens de rappeler, sans honte, ceux qui s'y trouvent déjà et que la chaleur va bientôt décimer.

L'incident de Florence, en se prolongeant, lui permettrait d'invoquer un péril national et de se tirer d'une aventure où menace de sombrer sa fortune politique.

Rome, 19 janvier. — Le comité directeur de l'Association pour l'arbitrage international s'est réuni aujourd'hui en séance plénière.

Il s'est tenu en dehors de toute appréciation du point juridique de l'incident qui a surgi entre le consul de France à Florence et le juge de paix.

Mais, comme la question n'a en elle-même aucun caractère politique et que la presse a tort de chercher à lui en donner un, il a déploré que certains journaux, surtout à l'étranger, aient dépassé les bornes. Il a exprimé le désir que la question soit réglée conformément à la dignité des deux Etats, sans diminuer les rapports d'amitié qui les unissent et en les fortifiant même.

Le sénateur Cadorna, les députés Bonghi, Mazza, Pandolfi et les professeurs Ferri, Scialoja, Semerario, etc., assistaient à la réunion.

Londres, 19 janvier. — D'après le correspondant parisien du *Times*, il y a tout lieu d'espérer un règlement rapide de l'incident de Florence; après un minutieux examen de l'affaire, M. Crispi semble prêt à accorder à la France la satisfaction qui lui est due.

L'association professionnelle catholique

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire votre article sur « Les réformes ouvrières ».

Puisque vous parlez des projets du gouvernement je crois qu'il est de toute justice de donner au public une idée juste des projets de l'œuvre des Cercles.

Or voici la *doctrine de l'œuvre*, qui ne se trouve renfermée que dans les AVIS contenus dans son livre des « *questions sociales et ouvrières* » (1).

P. 414. — « Il y a lieu d'organiser des associations professionnelles catholiques. »

.... *B.* — L'association professionnelle doit réaliser l'union des patrons et des ouvriers.

C. — La gnestion des intérêts professionnels et économiques de l'Association (condition d'apprentissage, caisse de prévoyance et de retraite, instruction professionnelle, patrimoine corporatif...) est exercée avec le concours des ouvriers.

De plus, il est question du devoir de l'Etat de protéger ces associations; nulle part de les rendre obligatoires.

Ce sera à ces associations d'étudier ce qui leur est le plus favorable.

Dans la pensée de l'Œuvre, à l'Etat *de sanctionner* toutes les décisions de ces associations en tant qu'elles ne portent pas atteinte à l'action supérieure de l'Etat

Voici maintenant la définition que donne M. Harmel, secrétaire de l'œuvre des cercles, adjoint à M. le comte de Mun, de l'Association professionnelle qu'il a établie au Val-des-Bois.

« Une société religieuse et économique *formée librement* par les chefs de familles industrielles (patrons et ouvriers d'un même corps d'état ou de professions analogues), et dont tous les membres sont groupés dans diverses associations religieuses. (Manuel d'une corporation chrétienne par Léon Harmel, Tours (Mame.)

D'autre part les industriels catholiques du Nord de la France ont fait la déclaration suivante au Congrès de Lille de 1886.

« Art. 1er. — Les associations profesionnelles... sont dites professionnelles, non parce qu'elles règlent l'exercice des professions, mais parce qu'elles rassemblent dans un intérêt commun, tant au point de vue économique qu'au point de vue moral et religieux, les patrons et les ouvriers d'une même profession ou de professions similaires. »

Art. 2. — L'association corporative *n'implique à aucun degré l'association sur le terrain des affaires :* le patron reste celui qui emploie des ouvriers; l'ouvrier celui qui convient avec le patron d'un salaire pour prix de son travail.

Art. 4. — Il (l'Etat) a le devoir d'en encourager la création, de la protéger et, par tous les moyens dont il dispose, d'en favoriser le développement.

Mais ils repoussent la corporation obligatoire.

L'œuvre des Cercles, elle aussi, ainsi que leurs chefs autorisés, MM. de Mun et Harmel, repoussent la corporation obligatoire.

Quant à la participation aux bénéfices, elle n'a jamais été préconisée par l'œuvre des Cercles.

« Outre les difficultés d'un tel système, dit M. Harmel, il ne saurait être considéré comme un moyen efficace pour procurer la paix sociale. »

Et M. de Breda, du Conseil des Etudes de l'œuvre, a dit :

« Cette distribution de bénéfices est loin de créer » un *lien durable*... Quant aux prétendues participations dont le produit reste toujours abandonné au libre arbitre du patron, c'est un *leurre* » et un nom illusoire, donné à des « *Primes industrielles.* »

L'association professionnelle telle que veut l'établir l'œuvre des Cercles est donc une association libre établie non sur le terrain des affaires, mais sur le terrain religieux et économique.

Elle a pour but de rétablir la vie sociale chrétienne dans le monde du travail; de travailler au bien-être moral et matériel de ses membres; d'arriver à la paix sociale par l'union des patrons et des ouvriers, union nécessaire pour rétablir une organisation industrielle, favorable au règne de la justice, au rétablissement de la famille chrétienne, à la liberté du bien et à la charité chrétienne.

Daignez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de mon profond dévouement.

Un membre de l'Œuvre des Cercles.

(1) Questions sociales et économiques. I. Régime du travail, 1883, Lecoffre, éditeur, rue Bonaparte, 90, Paris.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Gréard

Hier, a eu lieu, à l'Académie française, la réception de M. Gréard, élu en remplacement de M. le comte de Falloux.

Le nouvel académicien est né à Vire (Calvados), le 18 août 1828 : il entra à l'Ecole Normale en 1849. Agrégé des lettres en 1855, docteur ès-lettres en 1856, il professa les classes supérieures à Metz, Versailles, puis à Paris dans les lycées Napoléon, Saint-Louis et Bonaparte.

Le 11 février 1879, il fut nommé vice-recteur de l'Académie et inspecteur général honoraire. M. Gréard est déjà membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Husson. Il fut promu officier de la Légion d'honneur en 1870.

Le fauteuil du nouvel élu a été successivement occupé, depuis la fondation de l'Academie française, par 13 titulaires. Voici les noms des prédécesseurs de M. Gréard : 1635 Anger de Mauléon ; 1639 Daniel de Priezac ; 1662 Michel Leclerc ; 1692 J. de Tourreil ; 1714 J. Roland-Malet ; 1736 Mgr Boyer ; 1755 Tyrel de Boismont ; 1788 Rulhières ; 1795 Garat ; 1816 cardinal de Bausset ; 1824 Mgr de Quélen, archevêque de Paris ; 1840 Molé ; 1856 de Falloux.

Une foule considérable se pressait dès ce matin, malgré le froid, aux portes de l'Institut. A 1 heure, le nouvel académicien faisait son entrée, et prenait place entre ses deux parrains.

Au bout de quelques minutes, il prenait la parole, et, d'une voix nette, bien timbrée, commençait son discours.

Après avoir remercié du grand honneur que l'Académie lui fait en l'appelant au fauteuil de M. de Falloux, M. Gréard raconte longuement la vie de son prédécesseur, son entrée dans la diplomatie, ses relations avec Mme Swetchine, son amitié avec Montalembert et avec Lacordaire, la part qu'il a prise à la politique et surtout à loi de l'enseignement.

M. Gréard établit au passage un très juste et très curieux parallèle entre les deux orateurs royalistes de l'Assemblée de 1848, M. de Montalembert et M. de Falloux :

« Made Montalembert s'élançait à la tribune comme à l'assaut, l'œil en feu, le front chargé de passion, la tête rejetée en arrière, la poitrine découverte, attendant et provoquant la lutte ; d'un bond il s'élevait à son sujet : sa voix nette, fière, retentissante, semblait monter au fur et à mesure qu'elle se déployait l'indignation, non point une indignation sincère, profonde, la transportait, et l'éloquence coulait de ses lèvres brûlantes comme la lave. Mais tandis qu'il s'abandonnait aux mouvements de son âme irrité par les interruptions, enflammé par les applaudissements et comme enivré lui-même par la magnificence de sa parole, il franchissait toutes les bornes, f appait ses amis en même temps que ses adversaires, se livrait ; et plus d'une fois sans doute, alors qu'il regagnait son banc, au milieu d'une assemblée frémissante, il dut se demander si son triomphe avait servi sa cause autant qu'il l'honorait.

« M. de Falloux se présentait, les yeux à demi clos, impassible, dans une sorte de recueillement. Sa voix harmonieuse et douce de la douceur angevine, son geste élégant et sobre pacifiait les esprits. Egalement préparé à se réserver ou à tout dire, aucun incident ne troublait son sang froid : se redressant sous le coup d'une interpellation injurieuse, il la repoussait avec une hauteur qui coupait court à la réplique; en face du péril, allant jusqu'au bout de sa pensée, il la gravit dans une formule tranchante; certaines de ses réponses sont entrées dans l'histoire, et c'est à l'histoire aussi qu'appartiennent les actes d'énergie dont il soutenait ses résolutions. »

Le discours de M. le duc de Broglie

C'est M. le duc de Broglie qui avait la mission de répondre à M. Gréard. On s'imagine que son discours, dans lequel l'éloge de M. Gréard succède à celui de M. de Falloux, était vivement attendu de l'auditoire. Nous ne pouvons, à notre grand regret, que citer quelques passages de ce joli morceau d'éloquence académique, chef-d'œuvre de finesse et d'esprit au milieu duquel abondent les pensées fortes et les idées élevées.

Après avoir félicité en quelque sorte M. Gréard d'avoir « découvert » M. de Falloux et avoir analysé, en le commentant finement, le discours du récipiendaire, M. le duc de Broglie rappelle, dans un style élevé, quelques scènes de la Révolution de 1848, où M. de Falloux joua un rôle important.

Entre-temps, M. le duc de Broglie a un mot aimable pour M. Gréard :

« Il est aussi difficile que méritoire de bien comprendre les sentiments qu'on ne peut pas partager. On ne pouvait vous demander de vous associer à la vivacité, à la ferveur des opinions monarchiques qui respirent dans tous les écrits de M. de Falloux ; mais vous leur avez rendu justice quand vous affirmez qu'il ne croyait pas que la royauté pût se faire accepter de la France sans se régler sur l'esprit du temps, et qu'il avait pour maxime que le passé, ne suffit pas au présent. M. de Falloux n'aurait pas exprimé sa pensée en meilleurs termes.

» Mais vous nous avez raconté un trait de sa jeunesse qui a dû vous expliquer, comme à moi, comment il était arrivé à se faire une idée si intelligente et si large du rôle assigné à la royauté, dont il appelait le rétablissement de ses vœux. »

Le spirituel académicien fait ensuite sur lui-même un retour d'actualité :

« Il m'est permis de rappeler que le très indigne successeur que l'Académie avait donné au père Lacordaire, racontant sa vie, dut le féliciter d'avoir ouvert l'accès de l'enseignement aux grands ordres monastiques qui en avaient été autrefois l'honneur; il déclarait hautement ne voir dans cette résurrection que le germe et la promesse d'une liberté d'association de droit commun, accordée à tous les citoyens sans distinction de culte et de profession.

» Ce langage, pourrait-on le tenir aujourd'hui? Aurait-il chance d'être écouté? Et le père Lacordaire, dans sa chère solitude de Sorèze? N'aurait-il pas dû s'en bannir lui-même, si mieux il n'eût aimé en être enlevé par la force? Et cette grande liberté d'association, nous est-elle donnée? nous est-elle même promise!

» Ceux qui en parlent encore ne nous avertissent-ils pas d'avance que le bienfait en sera refusé à toutes les sociétés religieuses, même à celles qui se consacrent au service des pauvres et des mourants? Ah! mons eur, est-ce donc en 1850 que vous avez vu des hommes de parti m'e demander la liberté que pour exercer la domination?

» .... Rien ne sert moins, rien ne compromet, au contraire, autant l'unité d'une nation que la prétention d'imposer aux enfants, malgré la famille et les pères, une uniformité mécanique de sentiments et d'habitudes, et jamais la patrie n'est plus sûre d'être aimée que quand elle sait respecter, dès le premier âge, la liberté des cœurs et surtout celles des consciences.

» Il n'y a pas de crime de lèse-nation pareil à celui de mettre un jour, un seul jour, en lutte les deux sentiments les plus élevés de l'âme humaine : le patriotisme et la foi...

» .. Quelle part faire à la religion dans l'éducation, quel rôle assigner au sentiment et par là même aux enseignements religieux? Sur les graves problèmes que ces enseignements soulèvent, que penser de l'abstention où, comme on dit, de la neutralité du maître? Les uns disent, vous le savez, qu'elle est obligatoire; d'autres répondent qu'elle n'est pas possible, et aucun point n'est plus vivement débattu, aucune controverse n'alimente de plus d'ardeur nos polémiques contemporaines...

« .....Et puis cet abri d'un spiritualisme élevé que vous offrez à l'enseignement public pour reposer en quelque sorte sa tête, au milieu du conflit orageux que livrent autour de nous les vents de toute doctrine, l'y laissera-t-on longtemps en paix? »

Le discours de M. le duc de Broglie, qu'il nous faut abréger, se continue dans cette note élevée pour arriver à la conclusion suivante :

« J'ai cru, monsieur, rendre hommage au caractère élevé dont vos écrits font foi en exprimant aussi librement sur quoi peuvent porter nos dissidences. Cette liberté même vous donne l'idée de la franchise affectueuse qui règne dans toutes les relations de la compagnie, heureuse aujourd'hui de vous recevoir.

» J'ai entendu raconter (je ne sais si l'anecdote est véritable) qu'au temps du premier empire, Napoléon recevant un jour un des fades littérateurs de cette époque qui, pour lui complaire, passait la mesure décente de la flatterie, fut saisi lui-même, devant ce spectable de la servitude, du dépôt que Tacite a si bien peint chez les Césars de Rome, et dit en souriant à cet adulateur empressé : « Ah? laissez-nous au moins la république des lettres. »

» Entrez, messieurs, dans une des cités principales de cette république dont le nom ne vous effraie pas. Elle n'exclut personne : elle est quelquefois, hélas! victime de la proscription, elle ne l'exerce jamais. Venez occuper dans cette société ouverte à tous les esprits généreux la place qui vous a été justement réservée. »

Etait-il possible de mieux exprimer une pensée qui était dans l'esprit de tous?

REVUE DE LA PRESSE

La *République française* appréciant l'incident de Florence, indique que M. de Bismarck ne doit pas être content d'il signor Crispi.

« Je comprends, sans doute, que, élevée à l'école de Machiavel, grande école d'ailleurs, et dont médisent surtout ceux qui n'ont lu du *Prince* que le titre, l'Italie professe une admiration enthousiaste pour M. de Bismarck. Mais il ne suffit pas, peut-être, pour lui ressembler, de tousser et de cracher comme lui. Il est fort beau de chercher à imiter Sadova. Mais l'affaire Schnæbele est-elle un modèle? Et M. Crispi lui-même croit-il que ce genre de contrefaçon soit de nature à flatter l'amour-propre du Chancelier? »

D'autre part les *Débats* écrivent :

« L'Italie a, dans ce moment, à régler avec nous divers affaires économiques et financières. Il est de son intérêt, plus encore que du nôtre, que l'examen de ces affaires puisse être abordé dans des conditions de parfaite entente, sans ressentiments d'aucune sorte, sans que l'opinion publique se trouve sous le coup de souvenirs pénibles et iarritants. C'est une raison de plus, après tant d'autres, pour qu'elle ne tente pas de compliquer davantage une question fort simple, et de traîner en longueur un différend qui n'a que trop duré. »

Signalons encore, avant de quitter ce sujet un important article de la *Gazette de Cologne* duquel il semble résulter qu'en poussant le cabinet italien à la résistance, le gouvernement allemand comptait soulever une sorte d'incident Hohenzollern et faire jouer à M. Crispi le rôle du maréchal Prim :

« Si la France, dit la *Gazette de Cologne*, voulait faire sortir une guerre avec l'Italie, de l'incident de Florence, l'histoire devrait en rechercher la cause plus profondément, et, si nous ne nous trompons, elle la trouverait dans les efforts faits par la France pour reconquérir, à tout prix, une puissance à laquelle elle n'est plus appelée en présence de la situation actuelle de l'Europe.

» Heureusement que l'on a pris des précautions afin que les arbres ne poussent pas trop haut dans le ciel (*sic*) » et grâce à la « conspiration pacifique de l'Europe, » ainsi que M. Crispi nomme la triple alliance, le but de ces efforts intempestifs de la France apparaît en ce moment dans un lointain presque intangible.

» Les incidents avec l'Allemagne ont presque toujours trouvé une prompte solution, grâce à la franchise réciproque dans l'explication des faits.

» C'est conformément à ces précédents que l'on devrait procéder également entre l'Italie et la France.

» Malheureusement, le *audiatur et altera pars* a disparu depuis longtemps dans la faculté de compréhension de la plupart des journaux français. Ils sautillent légèrement par dessus les faits et n'aignisent leurs plumes que pour des offenses personnelles. Pour eux, M. Crispi est le « nègre qu'il faut tirer par les oreilles, » « l'Africain » — mais Scipion aussi a combattu en Afrique. »

Nous avons relaté le triste spectacle que vient de nous donner la ville de Bordeaux. L'*Autorité* dit à ce sujet.

« Quelques religieux de l'ordre de Saint-Dominique, mourant de tristesse et de faim, sont rentrés furtivement dans leur maison dont on les avait expulsés et, le prêtre vivant de l'autel, ils ont essayé d'entrebâiller la porte de leur petite chapelle pour obtenir leur subsistance des fidèles.

» Quand la nouvelle s'est répandue, ç'a été dans le monde de la franc-maçonnerie de Bordeaux une explosion de fureur. Les républicains veulent bien se réunir couverts d'oripeaux grotesques et se livrer à un tas de singeries mystérieuses qui font hausser les épaules, mais il leur paraît abominable que des religieux pratiquent le culte catholique dans une petite chapelle.

» On a saisi de l'affaire le journal la *Gironde*, et le journal la *Gironde* a déclaré que la liberté était violée et la sûreté de la République était compromise si une demi-douzaine de Dominicains célébraient la messe dans une petite chapelle de Bordeaux.

» Maire, préfet, ministre de l'intérieur, sont entrés en branle, et on a décidé de sévir.

» Mais, voici quidevient particulièrement ignoble. Pour constater ces prétendus délits, on a envoyé des mouchards qui sont venus acheter des cierges à faire brûler devant l'autel de la Vierge et qui, à la faveur de cette savante manœuvre, ont pu tout à leur aise compter les personnes qui priaient et les sous qui tombaient dans le tronc.

» Sur le rapport qu'ils ont fait à leurs chefs, la police s'est transportée à la maison des Dominicains et a procédé à leur expulsion.

» En vérité, les républicains en arrivent à rendre la violence encore plus odieuse en y alliant l'hypocrisie. Sont-ils capables de comprendre ce qu'a d'immonde ce procédé, consistant à envoyer des malandrins simuler un acte de piété pour surprendre les gens en flagrant délit de prière.

» L'acheteur de croix envoyé à Caffarel, le coup du téléphone dont il faut laisser l'honneur au juge d'instruction Vigneau, les mouchards au cierge de Bordeaux, tout cela fait partie d'un système d'espionnage pour lequel les républicains peuvent prendre un brevet d'invention.

» Quel tas de misérables! »

Enfin!... le budget est mis à l'ordre du jour de lundi prochain. Il est donc permis de concevoir l'espérance que les trois douzièmes provisoires ne s'écouleront pas sans que nous possédions la loi définitive des finances pour 1888 :

« La première République avait donné aux mois de l'année des noms empruntés aux travaux rustiques, écrit le *Constitutionnel*. La troisième République, en laquelle les travaux parlementaires priment tous les autres, pourrait appeler janvier, février et mars : « premier, deuxième et troisième provisoires ».

» Pourvu qu'Avril mérite le nom de premier définitif! »

G. GLANEY.

UNE ÉVASION DE FORÇATS SUR MER

Toulon, 19 janvier.

Dès que le transport l'*Orne* eût mouillé sur rade, je me suis rendu à bord afin d'avoir quelques renseignements sur l'intéressante traversée que ce navire vient de faire.

L'*Orne* avait quitté Toulon le 1er octobre avec 500 condamnés, dont 410 européens et 90 arabes. Elle faisait route sur Cayenne et devait toucher à Ténériffe pour y prendre du charbon.

Je rappelle que des bruits de révolte, d'après lesquels un grand nombre de forçats auraient été fusillés, ont couru dès le voyage d'aller de ce transport. Voici la vérité. L'*Orne*, montée par 205 hommes d'équipage est installée pour le transport des condamnés. Il a deux batteries.

La batterie haute qui se trouve sous le pont contient deux cages, dites bagnes, situées une à tribord et l'autre à babord, et formant trois compartiments, dont le premier peut contenir quarante-six condamnés, le second cent dix et le troisième, réservé aux femmes, trente.

Pendant la dernière traversée, l'*Orne* n'ayant pas emporté de femmes, ce compartiment a servi de salle à manger aux seconds maîtres. La batterie basse a trois bagnes, deux à babord et un à tribord; le premier peut contenir quatre-vingt-huit condamnés, le second cent trente-six et le troisième soixante-dix.

En surplus de ces cages, la batterie haute contient encore deux compartiments également grillés servant d'hôpital, le premier avec dix couchettes superposées et le second nuit. Au niveau de la batterie haute de chaque bord se trouvent, sur les flancs du bâtiment, les cabinets d'aisance — les poulaines, comme disent les marins. Pour donner du jour et de l'air à ces poulaines, on a ouvert quelques sabords munis de forts barreaux.

Dans chaque compartiment, des bancs sont installés le long du bord et le soir il est donné un hamac sans matelas et une couverture pour deux condamnés.

Les compartiments sont à proximité des panneaux de la machine, afin qu'en cas de révolte des jets de vapeur puissent être lancés sur les récalcitrants. La consigne donnée était très sévère; il était, en effet, expressément défendu d'adresser la parole aux condamnés. Ainsi un quartier-maître qui n'a pas observé cette consigne et donné une cigarette à un des forçats a été cassé de son grade. Outre ces précautions, à l'intérieur, des sentinelles étaient disposées de chaque côté des poulaines sur le pont, et une autre à l'extrémité de la dunette. Des rondes s'effectuaient à chaque instant et, au mouillage, une baleinière, montée par plusieurs hommes armés, circulait sans cesse autour du bâtiment.

L'*Orne* arriva en vue de Ténériffe, le 10 octobre au matin et mouilla à environ deux milles de la terre, soit plus de trois kilomètres, comptant rester un ou deux jours en ce point.

Pendant la nuit du 11 au 12 octobre, au changement de quart, à minuit, tout était tranquille à bord et les condamnés de babord dormaient presque tous.

A ce moment le personnel de la baleinière était relevé à l'échelle de tribord, et ordre était donné au quartier-maître calfat qui la commandait de déborder dès que ses hommes seraient à leurs postes, ce qu'il fit. Mais, quand il fut à quelques mètres de l'arrière, il crut apercevoir une masse noire se détachant de la mèche du gouvernail, il fit alors faire force de rames à ses hommes, et, arrivé à l'arrière, il aperçut le condamné Carabosse qui se cramponnait et, à bout de forces, allait se noyer, car il ne savait pas nager, il l'embarqua dans sa baleinière et le re-

BOURSE DE PARIS

du vendredi 20 janvier

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 12	3 0/0	81 10	81 07	81 20
84 6	3 0/0 amortissable	84 60	84 60	84 62
107 72	4 1/2 1883	107 72	107 72	107 75
57 5/16	3 0/0 Portugais	58 11/16	.. ..	58 21/32
93 9/16	Italien 5 0/0	93 95	93 87	94 15
66 3/8	Extérieure 4 0/0	66 1/2	.. ..	67 1/8
77 3/4	Hongrois 4 0/0	77 9/16	.. ..	77 7/8
373 75	Egypte 6 0/0	372 50	373 12	373 75
13 91	Turc 4 0/0	13 97	13 97	14 02
505 ..	Obligations du Trésor.	... ..	... ..	510 ..
100 65	Russe 1870 5 0/0	... ..	... ..	100 80
521 50	Bons de liquidation 5 0/0	... ..	... ..	523 ..
	Sociétés de Crédit			
4070 ..	Banque de France	4 80 ..	4080 ..	4090 ..
451 25	Banque d'Escompte	... ..	... ..	450 ..
750 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	... ..	... ..	754 75
328 25	Banque Parisienne	... ..	... ..	330 ..
1381 25	Crédit Foncier	1330 ..	1378 ..	1380 ..
... ..	Crédit Mobilier	... ..	... ..	... ..
575 ..	Crédit Lyonnais	575 ..	... ..	576 25
432 50	Société générale	... ..	... ..	432 50
425 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	... ..	... ..	430 ..
506 25	Banque Ottomane	505 ..	... ..	505 ..
... ..	Créd. Mobilier Espagn.	... ..	... ..	... ..
	Chem. de f. Franc.			
1575 ..	Nord.....act.	... ..	1520 ..	1583 75
1245 ..	Paris-Lyon-Médit. »	... ..	... ..	1250 ..
785 ..	Est »	... ..	... ..	780 ..
885 ..	Ouest »	... ..	... ..	887 ..
... ..	Orléans »	... ..	... ..	1325 ..
1147 50	Midi »	... ..	... ..	1150 ..
	Sociétés diverses			
2070 ..	Suez	2070 ..	2067 ..	2070 ..
1350 ..	Gaz Parisien	1380 ..	... ..	1390 ..
... ..	Voitures	... ..	... ..	690 ..
... ..	Omnibus	... ..	... ..	1120 ..
520 ..	Rio-Tinto	514 ..	... ..	514 ..
305 ..	Panama	283 75	... ..	283 75
	Obligat. Foncières			
525 ..	Foncières 500 4 0/0	... ..	... ..	525 ..
145 ..	» 10e 4 0/0	... ..	... ..	... ..
588 ..	» 500 1, 3 0/0	... ..	... ..	522 ..
518 ..	» 4 0/0 1863	... ..	... ..	519 50
456 75	» commun. 3e	... ..	... ..	456 75
385 50	» 1877 3 0/0	... ..	... ..	381 75
483 ..	» com. 1879 3 0/0	... ..	... ..	482 ..
489 ..	» 1879 3 0/0	... ..	... ..	496 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
401 ..	Nord	... ..	... ..	405 50
328 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	... ..	... ..	393 ..
383 ..	Est 3 0/0	... ..	... ..	387 50
395 ..	Ouest 3 0/0	... ..	... ..	395 25
399 ..	Orléans	... ..	... ..	399 ..
395 ..	Midi 3 0/0	... ..	... ..	396 ..
... ..	Nord-Est	... ..	... ..	... ..
... ..	Ceinture	... ..	... ..	... ..
	Chem. de f. Etrang.			
... ..	Autrichiens	... ..	... ..	... ..
... ..	Lombards	... ..	... ..	... ..
255 ..	Saragosse	... ..	... ..	256 25
	Obligat. des Villes			
538 ..	Paris 1855-1860	... ..	... ..	535 ..
528 ..	— 1865	... ..	... ..	528 75
411 50	— 1869	... ..	... ..	411 75
399 ..	— 1871	... ..	... ..	397 ..
522 25	— 1875	... ..	... ..	521 25
521 ..	— 1876	... ..	... ..	531 75
358 ..	Marseille	... ..	... ..	360 ..
102 25	Bordeaux	... ..	... ..	... ..
97 75	Lyon	... ..	... ..	97 50
110 ..	Lille	... ..	... ..	110 ..
49 ..	Roubaix-Tourcoing	... ..	... ..	49 ..
	Obligations div.			
305 ..	Départem. de la Seine.	... ..	... ..	310 ..
... ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	... ..
... ..	Suez	... ..	... ..	... ..
... ..	Ob. fonc. Russie (4s, 5s)	... ..	... ..	... ..

BOURSE DE LILLE

du vendredi 20 janvier

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	110 ..	105 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	107 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	505 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	512 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	414 ..
Armentières 1854	... ..	473 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	47 ..
Tourcoing 1878	... ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	109 50	105 ..
Département du Nord	... ..	622 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	... ..	622 50
— » » act. nouv.)	... ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... ..	140 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	... ..	262 50
Caisse Platel et Cie	... ..	260 ..
Cie des Industriels textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	1000 ..	1000 ..
Saz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	512 50	511 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	329 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Dehéripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Saur.-Arrasan. us. Grassin), 500, t. p.	... ..	135 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	... ..	480 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3235 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	406 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	440 ..	440 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	...	8750 ..
Anzin 100e de denier	...	2360 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	...	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	...	9502 50
Bully-Grenay le 6e	1265 ..	1262 50
Carvin	...